



Avis IMPORTANT à tous nos Clients

1 - Il reste seulement quelques jours avant l'application du nouveau taux de TPS de 5%.

Dans son discours sur le budget du 30 octobre 2007, le ministre des Finances du Canada a annoncé l'application du nouveau taux de la taxe sur les produits et services (TPS) de **5 % à compter du 1^{er} janvier 2008.**

Le taux de TVQ demeure à 7.5%. Par contre, puisque la TVQ s'applique sur la TPS, le taux combiné de TPS et de TVQ sera dorénavant de 12.875% (auparavant 13.95%) pour un taux effectif de 7.875% (auparavant 7.95%).

Si des questions s'imposent, il me fera plaisir de vous renseigner davantage et soyez assurés, que notre bureau prendra toutes les dispositions nécessaires pour appliquer ce changement.

Vous trouverez de plus amples informations au :

http://www.revenu.qc.ca/fr/entreprise/taxes/tvq_tps/nouveau_taux_tps.asp

2 - Simple Comptable 2008 et QuickBooks 2008

Message pour les utilisateurs des logiciels Simple Comptable et QuickBooks.

Les deux produits viennent de publier leur version 2008. Ils ont modifié de façon importante la structure interne de leur base de données. Ces modifications vont probablement apporter plusieurs problèmes. Nous vous recommandons d'attendre encore quelques mois avant de procéder à cette mise à jour. Normalement, le module de paye devrait être disponible jusqu'à juin 2008.



Alain Foucault
Comptable Agrégé

Autres commentaires sur la réduction de TPS

Méthode de comptabilité rapide des petites entreprises

Pour ceux d'entre vous qui sont autorisés à utiliser la méthode de comptabilité rapide, les taux sont modifiés comme suit :

	<u>Ancien Taux</u>	<u>Nouveau Taux</u>
Entreprise de revente de biens	2.2%	1.8%
Entreprise de services	4.3%	3.6%

La réduction de 1% accordée aux entreprises le premier 30 000 \$ de revenus annuels est maintenue.